



Gouvernement
du Québec
Régie du logement

Cahier explicatif des crédits 1994-1995

Mars 1994

RÉGIE DU LOGEMENT

CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 1994-1995



(MARS 1994)

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DE L'ORGANISME	3
CHAPITRE 2 - EXPLICATION DES CRÉDITS	7
I. STRUCTURE BUDGÉTAIRE	8
II. CRÉDITS DÉTAILLÉS	9
III.A VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES	10
III.B EXPLICATION DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES	11

CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DE L'ORGANISME

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

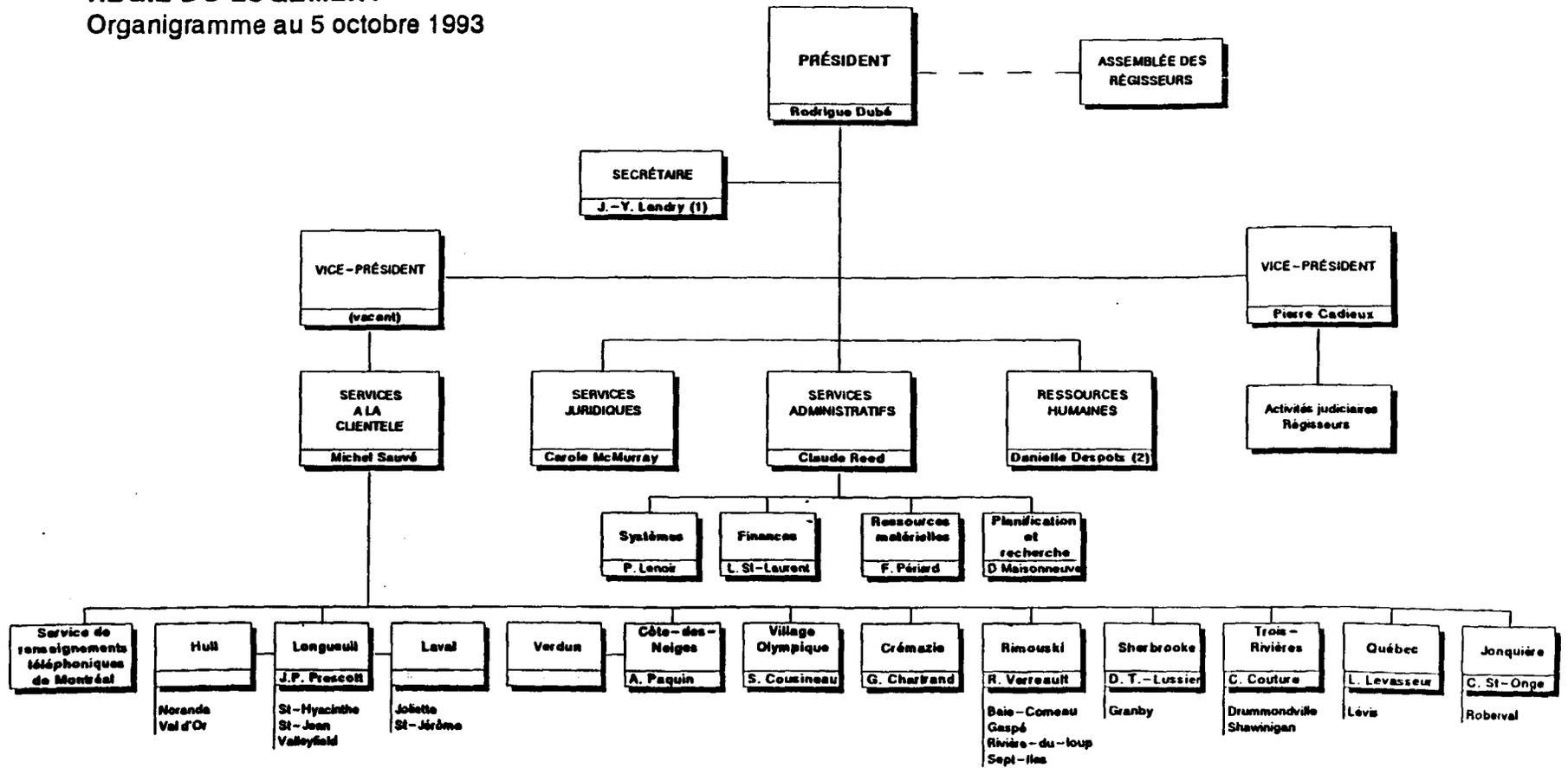
MANDAT DE LA RÉGIE DU LOGEMENT

- Renseigner les locataires et les propriétaires sur leurs droits et obligations résultant du bail d'un logement et sur toute matière visée dans la Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., ch. R-8.1).
- Favoriser la conciliation entre locataires et propriétaires.
- Décider des demandes qui lui sont soumises.
- Faire des études et établir des statistiques sur la situation du logement.
- Publier périodiquement un recueil de décisions rendues par les régisseurs.

ORGANISATION

- La Régie du logement a son siège social à Montréal et exerce ses activités dans toutes les régions du Québec, par l'entremise de 28 bureaux régionaux et locaux.
- Suivant la Loi, elle est composée de régisseurs, dont un président et deux vice-présidents, nommés par le gouvernement, pour un mandat n'excédant pas cinq ans.

RÉGIE DU LOGEMENT
Organigramme au 5 octobre 1993



(1) Responsable du traitement des plaintes logées par les citoyens et des communications externes

(2) Responsable de l'application de la politique gouvernementale concernant l'amélioration de la qualité des services aux citoyens et des communications internes

Rodrigue Dubé 43-10-05
Rodrigue Dubé, président

SOMMAIRE DES EFFECTIFS

SOMMAIRE DES EFFECTIFS	1993-1994	1994-1995	VARIATION	
			#	%
Hors cadres	42	42	0	0
Cadres	10	10	0	0
Professionnels	34,5	23	- 11,5	-33,3
Techniciens	21,2	16,2	- 5	- 23,6
Personnel de bureau	176,3	174,8	- 1,5	- 0,85
Ouvriers	1	1	0	0
Effectif régulier autorisé	285	267	- 18	- 6,3
Effectif total autorisé	286	268	- 18	- 6,3

CHAPITRE 2 - EXPLICATION DES CRÉDITS

- I. STRUCTURE BUDGÉTAIRE
- II. CRÉDITS DÉTAILLÉS
- III.A VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR
SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES
- III.B EXPLICATION DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES
PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES

I. STRUCTURE BUDGÉTAIRE

POUR LES ANNÉES 1993-1994 ET 1994-1995		
PROGRAMME	ÉLÉMENT	TITRE DU PROGRAMME / ÉLÉMENT
09 Ministère des Affaires municipales	01	CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES

II. CRÉDITS DÉTAILLÉS

PROGRAMME 09 - CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES		
(EN ,000 \$)		
CATÉGORIE DE DÉPENSES	1994-1995	1993-1994
FONCTIONNEMENT - PERSONNEL		
01. Traitements	10 693,5	11 391,8
02. Autres rémunérations	28,0	26,8
	<hr/>	<hr/>
	10 721,5	11 418,6
FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES		
03. Communications	1 176,7	1 658,0
04. Services	375,8	365,4
05. Entretien	55,0	60,0
06. Loyers	2 742,0	2 694,6
07. Fournitures	211,0	219,0
08. Équipement	155,2	100,0
11. Autres dépenses	3,0	5,4
	<hr/>	<hr/>
	4 718,7	5 102,4
CAPITAL - AUTRES DÉPENSES		
08. Équipement	216,2	211,8
	<hr/>	<hr/>
	216,2	211,8
PRETS, PLACEMENTS ET AVANCES		
13. Avances	5,0	5,0
	<hr/>	<hr/>
	5,0	5,0
TOTAL	15,661,4	16,737,8
EFFECTIF TOTAL	268	286

III.A VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES

PROGRAMME 09 - CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES			
(EN ,000 \$)			
CATÉGORIE DE DÉPENSES	CRÉDITS 1994-1995	CRÉDITS 1993-1994	VARIATION
FONCTIONNEMENT - PERSONNEL			
01. Traitements	10 693,5	11 391,8	
02. Autres rémunérations	28,0	26,8	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	10 721,5	11 418,6	< 697,1>
FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES			
03. Communications	1 176,7	1 658,0	
04. Services	375,8	365,4	
05. Entretien	55,0	60,0	
06. Loyers	2 742,0	2 694,6	
07. Fournitures	211,0	219,0	
08. Équipement	155,2	100,0	
11. Autres dépenses	3,0	5,4	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	4 718,7	5 102,4	< 383,7>
CAPITAL - AUTRES DÉPENSES			
08. Équipement	216,2	211,8	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	216,2	211,8	4,4
PRETS, PLACEMENTS ET AVANCES			
13. Avances	5,0	5,0	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	5,0	5,0	0,0
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL	15,661,4	16,737,8	<1,076,4>
EFFECTIF TOTAL	268	286	< 18 >

III.B EXPLICATIONS DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES

PROGRAMME 09 - CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES

- Fonctionnement - personnel :

La réduction nette de l'ordre de 700 000 \$ à ce titre est attribuable à la réorganisation administrative du siège social et au devancement de la cible de compressions d'effectifs pour faire face aux compressions budgétaires annoncées.

- Fonctionnement - autres dépenses :

La Régie réalisera des économies, au niveau de ses frais de courrier et de ses frais de télécommunication, qui généreront des économies de l'ordre de 380 000 \$ après avoir comblé tous ses autres besoins au niveau du fonctionnement.

L'utilisation du courrier "ordinaire" plutôt que du courrier "signature" et, en téléphonie, la réduction des tarifs, la rationalisation des services et du nombre de lignes ainsi que la fin des paiements relatifs à l'acquisition de certains systèmes permettront ces économies.

- Capital - autres dépenses :

Aucune variation significative à ce niveau.

- Prêts, placements et avances :

Aucune variation.